

## Entretien de Marie-Luce Penchard avec la délégation de No oe e te Nunaa

le 9 septembre 2010 à 11:46 | source: Tahitipresse |

La délégation de No oe e te Nunaa conduite par Nicole Bouteau à Paris a à son tour été reçue par la ministre de l'Outre-mer. Nicole Bouteau a rappelé les propositions faites par son parti, insistant sur l'adaptation des institutions à la dimension de la Polynésie française, l'adoption d'une nouvelle loi électorale à un tour, et des mesures pour un meilleur encadrement des motions de défiance.

Sur la question de la loi électorale, la délégation s'est dite défavorable à la fixation d'un seuil de 12,5% des suffrages exprimés en cas d'instauration d'un second tour, estimant ce pourcentage trop élevé alors que celui du scrutin des élections régionales est de 10%, précise le communiqué de No oe e te Nunaa. La délégation a interrogé la ministre sur la possibilité d'envisager, dans ce même contexte, des conditions de fusion moins restrictives en permettant aux listes ayant obtenu 5% des suffrages exprimés de pouvoir également fusionner entre elles à condition que le regroupement atteigne le seuil d'admission au second tour.

Un élu polynésien doit bénéficier du même traitement que les autres élus de la République !

La délégation s'est également dite opposée à la proposition visant à supprimer les allers-retours entre la fonction de ministre et celle de représentant en rendant incompatible ces deux fonctions. Pour No oe e te Nunaa, la mission première d'un représentant est de pouvoir mettre en œuvre le programme pour lequel il a été élu en participant notamment à l'exécutif, et d'aller jusqu'au terme de son mandat électif s'il n'est plus au gouvernement. Oublier cela, c'est oublier l'essentiel de la mission d'élu et nier le vote des électeurs.

Un calendrier incertain

Sur le calendrier de passage du projet de loi, la ministre a précisé que le délai imposé par le Président de la République pour la rédaction du projet de texte sera tenu (fin d'année 2010). S'agissant de l'inscription de ce dernier à l'ordre du jour du conseil des ministres, elle a souligné que ce point ne relève pas de sa compétence, tout comme son inscription dans l'agenda parlementaire.

Pour un retour anticipé aux urnes

Enfin, Nicole Bouteau a insisté sur la nécessité que la réforme soit accompagnée d'un calendrier électoral anticipé permettant l'organisation d'élections territoriales courant 2011. En effet, compte tenu de la situation très préoccupante de la Polynésie tant sur le plan économique, social que budgétaire, le maintien de l'échéance de 2013 est inconcevable.